



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
**COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC**



Institution d'Appui à la Démocratie

Le Président

Allocution de son Excellence Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la RDC à la réunion conjointe entre le Consortium FDAPID-ACEDH et CNDH-RDC sur la situation de défenseurs de l'environnement, fonciers et des droits aux ressources naturelles.

- Distingués représentants du Consortium FDAPID-ACEDH ;
- Mesdames et Messieurs les défenseurs des droits de l'homme ;
- Mesdames et Messieurs les journalistes.

C'est avec un réel sens de responsabilité et d'engagement institutionnel que la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo prend la parole à l'issue de l'audience de plaidoyer organisée avec le Consortium FDAPID-ACEDH autour de l'urgence de la protection des défenseurs des droits de l'homme, particulièrement ceux œuvrant dans les secteurs de l'environnement, du domaine foncier et des ressources naturelles en République Démocratique du Congo.

✓ Nous saluons les efforts inlassables des organisations de la société civile et des défenseurs engagés quotidiennement dans la promotion des droits humains, la préservation de l'environnement, la protection des terres communautaires ainsi que la gouvernance responsable des ressources naturelles.

Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : +243 818 988 261/+243 810 444 014

E-mail : cndhrdc2023@gmail.com

Website : www.cndh.cd

Leur travail constitue un pilier essentiel de l'État de droit, de la paix sociale et du développement durable de notre pays.

Cependant, il demeure préoccupant de constater que plusieurs défenseurs des droits humains continuent d'être exposés à des intimidations, menaces, arrestations arbitraires, condamnations, violences, criminalisations et autres formes de violations dans l'exercice de leurs missions légitimes. Cette situation interpelle l'ensemble des institutions de la République et exige une réponse ferme, coordonnée et conforme aux engagements nationaux et internationaux de notre pays.

✓ À cet effet, la CNDH réaffirme son attachement à l'application effective de la Loi n° 23/027 du 15 juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC, promulguée par le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo dans la vision de renforcer la protection des citoyens engagés dans la défense des droits fondamentaux.

Cette loi constitue une avancée historique pour notre pays et doit désormais produire des effets concrets dans les 145 territoires de la RDC afin que chaque défenseur des droits humains puisse exercer librement son action sans peur ni représailles. La Commission Nationale des Droits de l'Homme s'engage ainsi à promouvoir l'application des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à la protection des défenseurs des droits humains.

Nous envisageons également la conduite d'enquêtes et de missions d'évaluation sur la situation des défenseurs à travers les provinces et territoires du pays, afin d'identifier les risques,

documenter les violations et formuler des recommandations appropriées auprès des autorités compétentes.

Nous appelons également les autorités publiques, les partenaires techniques et financiers, les entreprises exploitant les ressources naturelles ainsi que les acteurs judiciaires et sécuritaires à coopérer pleinement pour garantir un environnement sûr, inclusif et respectueux des libertés fondamentales.

La protection des défenseurs des droits de l'homme n'est pas seulement une obligation légale, elle constitue une condition indispensable pour bâtir une République plus juste, plus démocratique et respectueuse de la dignité humaine.

Au nom de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, nous réaffirmons notre disponibilité à accompagner toutes les initiatives crédibles visant la protection des défenseurs des droits humains en RDC.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 14 Mai 2026

Paul NSAPU MUKULU

Présidente de la CNDH-RDC

